

SOILOT-POZZI

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 9 rue Paul Doumer
08800 Monthermé
788 449 833 RCS Sedan

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 26 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt six,
Le vingt-six janvier,
A 9 heures,

Monsieur Olivier Soilot,

Propriétaire de la totalité des 75 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société
SOILOT-POZZI,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- **Modification de la dénomination sociale,**
- **Modification de l'objet social,**
- **Transfert du siège social,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour,
"A CASA ALICIA DISTRIB", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est
désormais la suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

"La dénomination de la Société est : **A CASA ALICIA DISTRIB.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide :

- d'étendre l'objet social aux activités de distribution et/ou vente de produits d'hygiène et d'entretien professionnels, d'équipements de protection individuelle, de fournitures, de matériel et mobilier de bureau, de fournitures générales et d'équipements industriels, pour les entreprises par tous canaux de distribution

- de supprimer l'activité d'hébergement touristique

et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la distribution et/ou vente de produits d'hygiène et d'entretien professionnels, d'équipements de protection individuelle, de fournitures, de matériel et mobilier de bureau, de fournitures générales et d'équipements industriels, pour les entreprises par tous canaux de distribution,*
- la location de véhicules automobiles de courte durée sans chauffeur ; Achat et vente de véhicules,*
- le commerce d'alimentation générale, vente de marchandises, épicerie ;*
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;*
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;*
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations financières immobilières ou mobilières et dans toutes les entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe."*

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 9 rue Paul Doumer 08800 MONTHERME au 640 Route de la Valicella 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI compter du 26 Janvier 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 5 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 5 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **640 Route de la Valicella 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

M. Olivier Soilot
Associé Unique